



## Achat de maison avec abri de jardin non déclaré

Par **reg elo**, le **01/04/2018** à **09:39**

Bonjour,

je souhaite acquérir une maison qui possède sur son terrain un abris de jardin en dur, non déclaré à la mairie, et avec une surface > à 20m2. Précision, cet abri a été construit il y a plus de 30 ans.

Quelles sont les démarches à effectuer pour régulariser cette situation ?

Peut être n'y à t'il rien a faire puisque la prescription de 10 ans est dépassée ?

Comment justifié que l'abri à plus de 10 ans ?

Dans l'optique de créer une extension, je compte effectuer une demande de permis auprès de la mairie. est'il possible d'intégrer cette abri pour régularisation ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Elor**, le **30/04/2018** à **14:48**

Bonjour,

J'ai eu un soucis similaire avec un aménagement de combles non déclaré.

J'étais perdu avec les différents interlocuteurs, la mairie etc...

J'ai contacté <https://www.permettezmoideconstruire.fr/> et ils m'ont aidé à régulariser la situation !

Par **youris**, le **30/04/2018** à **15:07**

bonjour,

à votre place, je demanderais à votre vendeur de régler ce problème avant d'acheter en faisant mentionner cette régularisation comme une condition suspensive dans votre compromis de vente.

salutations